Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 79 (1952)

Heft: 9

Artikel: L'histoire d'une commune de La Vallée

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-228218

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le Bonhomme Hiver, et le soir, c'est le souper à la mode de chez nous, c'est le bal masqué. Chaque année, comme à Martigny pour le Carnaval, une petite feuille satirique cause ses ravages, baptisée cette année... la *Tcerravoûta*!

Pourquoi ne ressusciterait-on pas les Brandons dans les villages d'où ils ont disparu, mais où leur souvenir est encore frais? C'est là bien belle tâche pour ceux qui ont quelque influence en leur lieu.

Mais alors, il faut d'authentiques Brandons, et non d'artificiels appâts pour touristes. Pas de consommation selon menu anonyme en un quelconque bistrot, mais repas en famille, à la vaudoise, avec beignets et bricelets. Pas de haies de spectateurs passifs, étrangers, mais tout le monde au cortège, ainsi qu'à Bâle, masqué s'il le faut. Et un cortège, si beau soit-il, ne fait pas les Brandons: il y faut un feu, un feu gigantesque hors les murs, et l'on danse autour, aux sons d'une musique du cru. Car « brandon » vient de l'allemand brand, et ça veut dire « torche ».

L'histoire d'une commune de La Vallée

Le tome II de l'Histoire de la commune du Chenit, par Auguste Piguet, professeur, pour la période de 1646 à 1701, est sorti de presse.

C'est un volume de près de 500 pages, très bien ordonné et conçu, résultat d'un travail de titan et l'image de laborieuses et patientes recherches.

Les amateurs ainsi que les nombreux ressortissants communiers peuvent obtenir ce volume en s'adressant au Greffe municipal, Le Sentier.

Un tout crâpie...

Dans le village, on disait de lui qu'il criblait la fumée et qu'il pelait les œufs. Au café, quand ils étaient entre amis, il avait toujours oublié son portemonnaie dans le pantalon qu'il venait d'enlever... Enfin, sa crâpierie était proverbiale.

Une fois que la société de fanfare du village, la Festonnante, faisait une sortie, avec dîner du produit des sacs, il emporta des provisions qui n'étaient pas en rapport avec son appétit, mais les amis étaient si généreux!... A midi, on s'arrêta dans une auberge pour y prendre un bouillon. Il essaya bien de dire qu'il n'avait pas soif : le président avait commandé autant d'assiettes qu'il y avait de convives. On apporta la soupière fumante et un bon saladier de fromage râpé. Notre bonhomme se servit copieusement de potage, mais ne toucha pas au fromage. Quand vint le quart d'heure de Rabelais, le président réclama à chacun son dû, mais le crâpie protesta ferme : il n'avait pas eu de fromage.

On appela la serveuse pour trancher le différend :

— Nous avons vingt-quatre soupes avec fromages et une sans fromage. Combien cela fait-il?

— Mais, c'est le même prix! expliqua la femme étonnée de cette question. Quant à notre bonhomme, il n'en est pas encore revenu. Car s'il avait souvent bu ou mangé quelque chose qu'il n'avait pas payé, jamais encore il ne lui était arrivé de payer quelque chose qu'il n'avait pas mangé...